

# MAIRIE DE BRIGNEMONT

## RÉUNION DU 16 avril 2021

### Séance 2021-II

Le 16 avril 2021 à 20h30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur BOUSSAROT Jérôme, Maire.

**Date de convocation** : 9 avril 2021

**PRESENTS** : MM BOUSSAROT Jérôme, DUBOIS Jean-Pierre, MOULET Jean-Louis, MOUREAU Guy, SOLDI Béatrice, VIEU Nelly, MERCADIER Cyrille, BRANDO Pascal, Serge CARLESSO

**Absent** excusé : DELAUX-VALDES Elisabeth, FONTES Sandra

**SECRETAIRE** : B. SOLDI

#### **2021-II-1 : Approbation du compte de gestion 2020**

Le conseil municipal de la commune de BRIGNEMONT après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>ER</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2021-II-2 : Vote du compte administratif 2020

La Présidence de cette délibération est donnée à Monsieur Jean-Pierre DUBOIS premier adjoint.  
Monsieur Jérôme BOUSSAROT sort de la salle

Monsieur Jean-Pierre DUBOIS donne lecture du compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 459.20		198 936.61
Opérations de l'exercice	39 222.85	11 622.92	293 635.01	329 237.84
<b>TOTAUX</b>	<b>39 222.85</b>	<b>41 082.12</b>	<b>293 635.01</b>	<b>528 174.45</b>
Résultats de clôture				234 539.44
Restes à réaliser	8 971.78			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>48 194.63</b>	<b>41 082.12</b>	<b>293 635.01</b>	<b>528 174.45</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>7 112.51</b>			<b>234 539.44</b>

## 2021-II-3 : Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 reçu des services fiscaux

Le conseil municipal vote les taux ci-après :

Taxes	Bases notifiées	taux votés	Produit attendu
Foncier bâti	77 905	31,35	77 905
Foncier non bâti	47 100	79,46	37 426
<b>TOTAL</b>			<b>115 331</b>

**2021-II-5 : Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2021</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>Crédits votés au titre du présent budget</i>	540 187,93	312 761,00
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		227 426,93
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>540 187,93</b>	<b>540 187,93</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>Crédits votés au titre du présent budget</i>	316 223,93	323 336,44
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	8 971,78	
<i>Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté</i>		1 859,27
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>325 195,71</b>	<b>325 195,71</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>865 383,64</b>	<b>865 383,64</b>

**2021-II-6 : Refus du P L U I**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Ce transfert devait devenir effectif au 27 mars 2017, sauf opposition de 25 % des conseils municipaux, représentant au moins 20 % de la population. Les communes de la Communauté de communes des Hauts Tolosans se sont opposées au transfert de cette compétence en 2017.

La loi précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de la compétence à l'EPCI se réalisera automatiquement « le

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 16 avril 2021

premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires », soit au 1er janvier 2021.

Toutefois, le même mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans les trois mois précédents, soit du 1er octobre au 31 décembre 2020, afin de s'y opposer.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018, portant approbation des statuts de la Communauté de communes des Hauts Tolosans ;

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU de la commune de BRIGNEMONT

Considérant que la Communauté de communes des Hauts Tolosans, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires », soit au 1er janvier 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal de refuser le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».

Après délibération le conseil municipal :

-DECIDE de refuser le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale »

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2021**

**2021-II-1 : Approbation du compte de gestion 2020**

**2021-II-2 : Vote du compte administratif 2020**

**2021-II-3 : Affectation des résultats**

**2021-II-4 : Vote du taux des taxes**

**2021-II-5 : Vote du Budget Primitif 2021**

**2021-II-6 : Refus du P L U I**

Jérôme BOUSSAROT	VIEU Nelly
Jean-Pierre DUBOIS	DELAUX VALDES Elisabeth : absente
Jean-Louis MOULET	FONTES Sandra : absente
Guy MOUREAU	MERCADIER Cyrille
Serge CARLESSO	BRANDO Pascal
Béatrice SOLDI	